



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

### DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2025

La Municipalité décide :

- De préavisser favorablement à des demandes de naturalisation.
- De préavisser favorablement à la convention d'utilisation du stand de tir de la commune d'Arzier – Le Muids et de demander que la contribution financière figure dans le document.
- De participer à l'annonce commune publiée dans La Côte et dans la FAO concernant aux dégâts et aux torts causés par le bétail dans les pâturages communaux clos.
- De valider le programme de mécénat en faveur de la piscine communale.
- De valider un devis pour la pose de filtre solaire à l'école.
- De valider des devis pour la réfection des tuyaux d'eau à la Place de la Couronne.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De communiquer par divers biais l'arnaque aux faux policiers.
- De valider un Pocama pour une épreuve sportive passant sur le territoire communal.
- De valider le choix des lampadaires à changer, leur tracé et la couleur de l'éclairage ainsi que le devis global pour la modification de l'éclairage public.
- De valider un Pocama pour des manifestations organisées sur le territoire communal.
- De valider le préavis No 05/25 relatif aux comptes communaux.
- De déléguer M. Marc Mazzariol à l'Assemblée générale du Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM)
- D'engager Mme Julie Vilas en qualité d'adjointe administrative.
- De valider le récapitulatif 2024 pour toutes les sources de perceptions d'impôts ainsi que le décompte d'impôts anticipés à récupérer.
- De valider les comptes 2024 de l'UAPE.
- D'autoriser l'abattage d'arbres sur des parcelles privées.
-

- D'accepter une demande d'utilisation d'un terrain communal formulée par les scouts d'Europe.
- De déléguer M. Denis Currat à l'Assemblée générale du Parc naturel régional Jura Vaudois.
- De valider une offre concernant la réfection de la route de Burtigny.
- De renforcer certains contrôles à la déchetterie et de communiquer la règle des 110 litres dans le Bassinfos.
- De valider le préavis No 04/25 relatif à la gestion 2024.
- De relancer le Canton concernant les éclaircissements quant à la procédure d'adoption des SRGZA (préavis No 01/25)
- De profiter des travaux au chemin de la Trappe pour installer de quoi raccorder le Pavillon Moinsel en eau potable ultérieurement.
- De déléguer M. André Dunand à l'Assemblée générale de la SADEC
- D'accueillir le conseil intercommunal de l'AISE le 4 septembre 2025 à la salle polyvalente.
- De ne plus effectuer les trajets scolaires communaux de la pause de midi dès la rentrée d'août 2025, une cantine étant à disposition des enfants.
- D'organiser une soirée de présentation à l'attention des familles utilisant le transport scolaire communal afin de présenter le rapport de l'ATE et les décisions qui en découlent.

Au nom de la Municipalité :

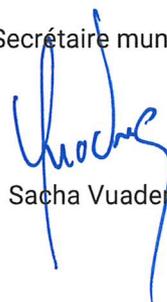
Le Syndic



Denis Currat



Le Secrétaire municipal



Sacha Vuadens